

FEUILLE D'INFORMATION (Décembre 2008)

Viabilité des gouvernements locaux

Dans son plan d'action, le commissaire sur l'avenir de la gouvernance locale utilise le terme « viabilité » pour désigner l'aptitude des communautés à se développer et à devenir réellement viables avec le temps. Voici quelques facteurs et situations identifiés par le commissaire qui influent sur la viabilité des administrations locales.

Un gouvernement local viable :

- Gère et représente démocratiquement les intérêts de sa communauté, en comptant sur un soutien et une participation communautaires considérables;
- Assume les responsabilités relatives à la gestion, aux services et à l'infrastructure, conformément aux lois provinciales et aux arrêtés locaux;
- Offre les services et l'infrastructure nécessaires à des coûts raisonnables;
- Finance les services dispensés par les ressources locales et au moyen de partenariats;
- Contribue activement au bien-être démographique, social, culturel, environnemental et économique de sa communauté.

Un gouvernement local est moins viable quand il a :

- Une assiette fiscale faible ou en baisse;
- Des terrains non disponibles pour le développement industriel, commercial et résidentiel;
- Une population peu nombreuse, vieillissante ou en déclin;
- Des conflits persistants au sein du conseil ou un manque d'intérêt dans la communauté ou le conseil;
- Un personnel adéquat insuffisant;
- De la difficulté à offrir, à des coûts raisonnables, la gamme complète des services au niveau requis par la loi et par les résidents;
- Un manque de collaboration avec les autres administrations locales;
- Des fonds insuffisants pour offrir les services nécessaires ou faire face aux pressions budgétaires inattendues.

Lorsqu'il est restructuré, un gouvernement local peut être plus viable en prenant les mesures suivantes :

- Élargir la base démographique;
- Tenir compte de la croissance future;
- Susciter un plus grand intérêt à occuper des fonctions au conseil;
- Obtenir de meilleurs services administratifs (capacité accrue d'embaucher le personnel adéquat);
- Réduire les coûts en évitant le chevauchement de services ou en réalisant des économies d'échelle;
- Répartir équitablement les coûts des services entre ceux qui en bénéficient;
- Fournir l'infrastructure, les installations et l'équipement requis;
- Assurer une plus grande stabilité financière par la combinaison des assiettes fiscales, et le renforcement et la diversification de la base économique.

Pour de plus amples renseignements, consultez le site <http://www.gnb.ca/gouvernementslocaux>.